

Nîmes, un territoire fortement exposé au risque inondation

Fréquemment touchée par les inondations, Nîmes a connu le 3 octobre 1988 un événement catastrophique.

Depuis, la Ville a entrepris des aménagements de grande ampleur pour protéger le territoire et réduire les dégâts. Néanmoins, le risque persiste et chacun doit pouvoir se protéger en vue d'évènements de type octobre 1988, conformément à la réglementation du PPRI*.

Mis en place par la Ville et ses partenaires publics, le dispositif « Nîm'Alabri » permet de bénéficier d'un accompagnement gratuit et personnalisé afin de mieux se prémunir des inondations et d'améliorer la sécurité des habitants.



Avenue Georges Pompidou Nîmes - 1988

*Plan de Prévention du Risque Inondation

Le dispositif « Nîm'Alabri » propose un diagnostic inondation gratuit de votre logement

Ce diagnostic est :

✓ **Gratuit**

Entièrement pris en charge par la ville de Nîmes et ses partenaires (État, Département, Nîmes Métropole) qui ont mandaté exclusivement le bureau d'études Mayane.

✓ **Personnalisé**

Adapté à ma situation et à mon bien.

✓ **Confidentiel**

Il permet :

De mettre en place des **mesures de protection structurelles**



Un batardeau

D'acquérir de bons **réflexes** afin de mieux s'organiser en période d'inondation



Ne pas prendre son véhicule

Nîm'Alabri

Accompagnement pour
L'Adaptation de votre Bâti
au Risque Inondation

Votre logement est-il préparé à la prochaine inondation ?

POUR LE SAVOIR

▼
bénéficiez d'un **diagnostic gratuit** de votre bien.

Informations
et rendez-vous :

inondation@nimalabri.fr
04.11.93.25.74

38 bd Gambetta
30000 Nîmes

Pourquoi faire un diagnostic ?

Évaluer l'exposition de mon bien au risque inondation

Respecter mes obligations réglementaires

Mettre mon foyer en sécurité

Savoir réagir en cas d'alerte

Favoriser un retour rapide à la normale

Limiter les dégâts et leurs coûts

Pour qui ?

Pour tous les propriétaires d'habitation et gestionnaires d'immeubles situés en zone inondable.

Comment savoir si je dois réaliser un diagnostic ?

- Je contacte directement l'équipe Nîm'Alabri qui pourra me renseigner sur ma situation au :
☎ 04 11 93 25 74
📍 38 Bd Gambetta, 30000 Nîmes
@ inondation@nimalabri.fr
- Je vérifie si je suis concerné grâce à la carte interactive disponible sur :

www.nimes.fr

Rubrique Urbanisme/Habitat
> Diagnostic inondation
> Accéder à la e-démarche



Des solutions adaptées à mon bien !

> Exemples de mesures pour une habitation en zone inondable :

- 1 Installer des batardeaux et occulter les aérations
- 2 Mettre hors d'eau les équipements électriques et sensibles à l'eau
- 3 Installer des clapets anti-retour sur le réseau d'évacuation des eaux usées
- 4 S'équiper d'une pompe afin d'évacuer l'eau

Les travaux peuvent être subventionnés jusqu'à 100%.

Le diagnostic en bref

Intervention sur 1 à 2h maximum

- Visite du logement et recueil d'informations (témoignages, structure du bâtiment, etc.)
- Passage du géomètre

Remise du rapport

personnalisé en main propre avec présentation détaillée des éventuelles mesures.

Et la suite ?

Si le diagnostic révèle la nécessité de travaux, le dispositif prévoit un accompagnement complet

- Conseil sur les devis
- Envoi et suivi des demandes de subventions
- Suivi des travaux

Découvrez en vidéo

le déroulement d'un diagnostic en scannant le code suivant :

